



U.G.T.G

UNION GENERALE DES TRAVAILLEURS DE GUADELOUPE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

NAO DE BRANCHE FILIERE CANNE SUCRE RHUM 2026

SAN TRAVAYÈ PANI RÉKÒT !!

Les Organisations Syndicales de salariés, représentatives dans la Branche, ont été convoquées le 12 Décembre 2025, par les organisations patronales, pour participer aux Négociations Annuelles Obligatoires 2026 de la Filière Canne Sucre Rhum.

Les Organisations Syndicales UGTG et CGTG dénoncent l'attitude de ces derniers, qui organisent ces Négociations Annuelles Obligatoires de la Filière Canne Sucre Rhum en imposant des personnes **n'ayant aucun mandat de représentation**.

Depuis quand les organisations patronales constituent-elles les délégations des organisations de salariés ? **KIMAFOUTIÉSA ? !**

Cette situation constitue une **violation flagrante du Code du travail** (articles L.2232-1 et suivants) et de l'arrêté de représentativité du 8 Novembre 2021.

Les organisations syndicales UGTG et CGTG soupçonnent ces derniers de jouer la montre, dans le seul but d'écarter les syndicats et trouver un consensus avec ceux qu'ils considèrent comme principaux acteurs de la filière, et annoncer le démarrage de la récolte.

YO JA DI RÉKÒT KA KOMANSÉ LE 16 FÉVRYÉ – AVÈ KI MOUN ?

Les Organisations Syndicales UGTG et CGTG exigent la tenue de négociation saine et loyale et la remise des documents complémentaires leur permettant d'établir leur plateforme de revendication.

Sé toujou lé menm ki ka mété lajan an poch a yo si do a travayé é maléré.

SI PANI NÉGOSIASYON PÉKÉ NI RÉKÒT – PANGA PANGA.... RÈSPÈKTÉ TRAVAYÈ !!

Pointe-à-Pitre, le 14 Janvier 2026

Pour les Organisations Syndicales
La Secrétaire Générale

Maité HUBERT-M'TOUMO

Contact : SAPHO Lucien – Responsable Secteur UGTG AGRICULTURE
06.90.90.42.40